
La confiance
Ça se mérite

Amundi

ASSET MANAGEMENT

Avis aux Actionnaires de :

Amundi Funds

(5 avril 2019)

Sommaire

01	Changements de dénomination de compartiments	3
02	Changements de dénomination de classes d'actions	4
03	Convention d'appellation des classes d'actions	5
04	Modifications des frais	5
05	Fusions de compartiments	6
06	Confidentialité des informations personnelles	13
07	Annexe I	14
08	Annexe II	15
09	Annexe III	16

Cher Actionnaire,

Suite à la fusion de Pioneer Investments avec le groupe Amundi en juillet 2017, Amundi a renforcé sa position de leader du marché européen et fait partie des dix plus grandes sociétés de gestion d'actifs au monde.

Nous entrons maintenant dans la phase finale d'un processus d'intégration qui vise à délivrer, par le biais de fusions de fonds et d'exercices de rationalisation, une gamme de produits précis et améliorés forte et approfondie pour toutes les classes d'actifs.

Le conseil d'administration d'Amundi Funds (le « Fonds ») vous informe des modifications apportées au Fonds, telles que détaillées ci-dessous.

Cet Avis présente une série de changements concernant les caractéristiques des compartiments d'Amundi Funds (les « Compartiments ») ainsi que les détails des fusions planifiées pour certains compartiments.

Plusieurs options sont à votre disposition, elles sont expliquées en détail ci-dessous. Nous vous invitons à lire attentivement ces informations.

Vous pouvez accéder à des documents supplémentaires concernant le Fonds sur www.amundi.lu et au siège social du Fonds.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*Julien Faucher,
pour le conseil d'administration d'Amundi Funds*

Cet avis aux actionnaires n'aura aucune conséquence sur les caractéristiques des Compartiments suivants

Compartiments	
Amundi Funds Bond Asian Local Debt	Amundi Funds Equity Emerging Conservative
Amundi Funds BFT Optimal Income	Amundi Funds CPR Global Resources
Amundi Funds CPR Global Agriculture	Amundi Funds CPR Global Gold Mines
Amundi Funds CPR Global Lifestyles	Amundi Funds Global Macro Bonds & Currencies Low Vol
Amundi Funds Absolute Volatility Arbitrage	

01 Changements de dénomination de compartiments

La convention d'appellation des Compartiments d'Amundi Funds proposés sera révisée avec effet au 1er juin 2019 pour garantir une cohérence à travers toute la gamme. Veuillez-vous référer à l'Annexe I de cette lettre pour plus d'informations sur les modifications d'appellation de Compartiments.

02 Changements de dénomination de classes d'actions

Toutes les Actions de Classe S seront renommées Actions de Classe G, à l'exception des Actions de Classe S** des Compartiments suivants qui seront renommées G2 :

Compartiments	
Amundi Funds Target Coupon*	Amundi Funds Cash EUR
Amundi Funds Equity Japan Value	Amundi Funds Cash USD
Amundi Funds Protect 90*	

De plus, les actions de Classe M** des Compartiments suivants seront renommées actions de Classe M2.

Compartiments	
Amundi Funds Equity Japan Value	Amundi Funds Cash EUR
Amundi Funds Cash USD	

Toutes les Actions de Classe F seront renommées Actions de Classe F2.

Les Actions de Classes A, I** et R des Compartiments suivants qui ne facturent pas de commission de performance seront respectivement renommées Actions de Classes Q-A, Q-I et Q-R :

Compartiments	
Amundi Funds Dynamic Multi Factors Global Equity*	Amundi Funds Bond Global Emerging Corporate
Amundi Funds Bond Euro Inflation	Amundi Funds Bond Global Corporate
Amundi Funds Bond Global Emerging Hard Currency	Amundi Funds Multi-Asset Conservative
Amundi Funds Bond Global Aggregate	Amundi Funds Equity Emerging Focus

De plus, les Actions de Classes A, I** et R des Compartiments suivants seront renommées Actions de Classes A2, I2 et R2 :

Compartiments	
Amundi Funds Target Coupon*	Amundi Funds Protect 90 USD*
Amundi Funds Equity Japan Value	Amundi Funds Cash USD
Amundi Funds Protect 90*	Amundi Funds Cash EUR
Amundi Funds Polen Capital Global Growth*	Amundi Funds Bond Total Hybrid

Veuillez-vous référer à l'Annexe II pour une liste complète des modifications des noms de Classe d'actions. Toutes les modifications des noms de Classe d'actions prendront effet le 1er juin 2019. Des informations supplémentaires concernant les Classes d'actions des Compartiments d'Amundi Funds sont consultables sur www.amundi.lu

03 Convention d'appellation des classes d'actions

À partir du 1er juin 2019, les noms des Classes seront standardisés selon la convention suivante :

Fonds	Compartiment		Classe	Devise	Couverture	Distribution Fréquence	Objectif de distribution	Type de distribution
Amundi Funds	Nom du Compartiment correspondant	-	Lettre de Classe correspondante (par ex. A, E, U, I, etc.)	Par ex. EUR, USD, etc.	Hgd ou PHgd (le cas échéant)	Distribution annuelle : (AD), Distribution trimestrielle : (QD), Distribution mensuelle : (MD)	T (le cas échéant)	Distribution (D), Capitalisation (C)

Modifications des frais

En général, les Compartiments d'Amundi Funds qui ne font pas l'objet de fusion n'adapteront pas leurs frais (comme exposé dans le prospectus d'Amundi Funds). Cependant, certaines Classes d'actions de quelques-uns de ces Compartiments augmenteront leur commission de gestion ou d'administration. Les Compartiments et les Classe d'actions pertinentes sont présentés ci-dessous sous les noms des Compartiments et des Classes d'actions qui entreront en vigueur le 1er juin 2019. De plus, toutes les Actions de Classe G appliqueront une nouvelle commission de distribution et la commission de gestion de toutes les Actions de Classe F2** de Compartiments d'Amundi Funds augmentera, à l'exception de celles des Actions de Classe F2 d'Amundi Funds Cash USD et d'Amundi Funds Cash EUR (veuillez consulter amundi.lu pour plus d'informations). Cependant, les Actions de Classe F2 n'appliqueront plus de commission de distribution.

Compartiments cibles	Augmentation de la commission de gestion ou d'administration	Compartiments cibles	Augmentation de la commission de gestion ou d'administration
Amundi Funds Euro Aggregate Bond****	I2	Amundi Funds Euroland Equity Dynamic Multi Factors*	R
Amundi Funds Euro Corporate Bond****	I2	Amundi Funds European Equity Dynamic Multi Factors*	R
Amundi Funds Euro Corporate Short Term Bond****	R	Amundi Funds Global Equity Dynamic Multi Factors*	R
Amundi Funds Euro Government Bond****	M**	Amundi Funds Asia Equity Concentrated	A2**
Amundi Funds Euro High Yield Bond****	I2, M**	Amundi Funds European Equity Conservative****	A2**
Amundi Funds Euro Inflation Bond****	M**	Amundi Funds European Equity Risk Parity*	R
Amundi Funds Global Aggregate Bond****	A2**	Amundi Funds Global Equity Conservative****	A2**, R
Amundi Funds Global Corporate Bond****	A**, A2**	Amundi Funds European Equity Green Impact****	R
Amundi Funds Emerging Markets Blended Bond****	A**, A2**, G**, I**, M**, R	Amundi Funds Japan Equity Value****	I2**, R2**
Amundi Funds Emerging Markets Corporate Bond****	M**	Amundi Funds Global Macro Bonds & Currencies	A2, R
Amundi Funds Emerging Markets Hard Currency Bond****	A2	Amundi Funds Global Macro Forex	A**, A2**, I**, M**, R
Amundi Funds Global Total Return Bond****	A2	Amundi Funds Global Perspectives	M**, R
Amundi Funds Cash EUR	I2, R2**	Amundi Funds Multi Asset Conservative	M**, R
Amundi Funds Cash USD	I2, R2**	Amundi Funds SBI FM India Equity****	I2
Amundi Funds Absolute Return Credit****	M**, R		

La commission de gestion maximale des Classes O**, OR** et Z** augmentera pour tous les Compartiments (veuillez consulter amundi.lu pour plus d'informations).

05 Fusions de compartiments

INFORMATIONS ESSENTIELLES SUR LES FUSIONS

CONTEXTE :

L'objectif principal des fusions de Compartiments est la concentration des capacités d'investissement du groupe Amundi consolidé résultant de la fusion des groupes Amundi et Pioneer Investments. Les fusions renforceront la gamme des fonds Amundi accessibles aux investisseurs tout en offrant des opportunités d'amélioration de l'efficacité et d'économies d'échelle. Certains compartiments d'Amundi Funds seront intégrés à d'autres compartiments d'Amundi Funds.

L'Annexe III liste les compartiments d'Amundi Funds (« Compartiments absorbés ») qui fusionneront vers des compartiments d'Amundi Funds (« Compartiments cibles »).

DATE DE FUSION :

La Date de fusion de chaque Compartiment est présentée à l'Annexe III.

FRAIS ET DÉPENSES DE FUSION :

Les frais et dépenses de fusion, à l'exception des frais bancaires et d'opérations, seront supportés par Amundi Luxembourg S.A. agissant en tant que Société de gestion d'Amundi Funds.

LÉGISLATION ET RÈGLES EN VIGUEUR :

La fusion est conforme au Chapitre 8 de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif et à ses amendements, à l'Article 30 des Statuts constitutifs et à la section « Liquidation ou fusion » du prospectus d'Amundi Funds.

PROCESSUS DE FUSION

AVANT LA FUSION :

Durant la période commençant quatre jours ouvrables avant la Date de fusion, le gestionnaire de placements des Compartiments fusionnés pourra rééquilibrer et aligner les investissements de ces Compartiments en fonction de l'objectif d'investissement et la politique des Compartiments cibles. Le portefeuille ou la performance des Compartiments absorbés pourraient par conséquent être affectés de manière importante.

Ceci n'aura aucun effet sur la gestion des placements des Compartiments cibles.

DÉROULEMENT DE LA DATE DE FUSION :

À la Date de fusion, chaque Compartiment absorbé transférera ses actifs et passifs vers le Compartiment cible. Par conséquent, les Compartiments absorbés cesseront d'exister.

En échange de vos Actions de la Classe d'actions pertinente d'un Compartiment absorbé, vous recevrez un certain nombre d'Actions de la Classe d'actions pertinente du Compartiment cible équivalant au nombre d'Actions détenues dans la Classe d'actions pertinente du Compartiment absorbé multiplié par la parité d'échange pertinente. Des fractions d'Actions seront émises jusqu'à trois décimales. La parité d'échange sera calculée en divisant la valeur liquidative des Actions de la Classe d'actions pertinente du Compartiment absorbé à la date présentée en Annexe III par la valeur liquidative des Actions de la Classe d'actions pertinente des Compartiments cibles à la même date. À la Date de fusion, vous deviendrez un actionnaire du Compartiment cible pertinent.

Aucun paiement en espèces ne sera effectué dans le cadre de l'échange d'Actions des Compartiments absorbés contre des actions des Compartiments cibles correspondants.

RAPPORT DE FUSION :

Le Commissaire aux comptes d'Amundi Funds émettra un rapport de fusion qui sera gratuitement disponible au siège social d'Amundi Funds.

CONSÉQUENCES DE LA FUSION

Une comparaison détaillée des Compartiments absorbés et cibles est présentée aux Annexes II et III, qui sont disponibles sur www.amundi.lu. Nous vous invitons à lire les Documents d'informations clés pour l'investisseur relatifs aux actions pertinentes des Compartiments cibles, eux aussi disponibles sur www.amundi.lu.

CARACTÉRISTIQUES DES COMPARTIMENTS ABSORBÉS ET CIBLES :

Lors de la fusion, les Compartiments absorbés suivants prendront les objectifs d'investissement, la politique d'investissement, les principaux risques et la devise de référence des Compartiments cibles. Les autres caractéristiques des autres Compartiments absorbés sont similaires à celles des Compartiments absorbants.

Compartiments absorbés	Compartiments cibles	Modification des objectifs et de la politique d'investissement	Modification des principaux risques	Modification de la devise du Compartiment
Amundi Funds Convertible Conservative	Amundi Funds Convertible Europe sera renommé « Amundi Funds European Convertible Bond » à compter du 1er juin 2019	Nouvel objectif : surperformer l'indice Thomson Reuters Convertible Index-Europe Focus Hedged (EUR) Nouveaux actifs éligibles : principalement des obligations d'entreprise européennes, d'autres obligations, actions, instruments du marché monétaire et dépôts, et un max. de 20 % dans des ABS/MBS Nouvelles limites d'investissement : au moins 67 % dans des obligations convertibles d'entreprise européennes ou échangeables contre des actions de telles entreprises	Risques liés aux ABS/MBS	Néant
Amundi Funds Equity India Infrastructure	Amundi Funds SBI FM Equity India sera renommé « Amundi Funds SBI FM India Equity » à compter du 1er juin 2019	Nouvelles limites d'investissement : aucune contrainte sectorielle	Néant	Néant
Amundi Funds SBI FM Equity India Select	Amundi Funds SBI FM Equity India sera renommé « Amundi Funds SBI FM India Equity » à compter du 1er juin 2019	Nouvel objectif : surperformer l'indice 10/40 MSCI India Nouveaux actifs éligibles : les actifs indiens ciblés peuvent ne pas être cotés sur un marché indien autorisé Nouvelles limites d'investissement : utilisation d'instruments dérivés limitée à des fins de couverture	Néant	Néant
Amundi Funds Bond Europe	Amundi Funds Bond Euro Aggregate sera renommé « Amundi Funds Euro Aggregate Bond » à compter du 1er juin 2019	Nouvel objectif : surperformer l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate (E) Nouvelles limites d'investissement : au moins 67 % de l'actif dans des instruments libellés en euros, au moins 50 % de l'actif net dans des obligations libellées en euros et jusqu'à 40 % dans des instruments dérivés de crédit	Pas de risques liés aux marchés émergents	Néant

(continue)

Compartiments absorbés	Compartiments cible	Modification des objectifs et de la politique d'investissement	Modification des principaux risques	Modification de la devise du Compartiment
Amundi Funds Bond Global Emerging Local Currency	Amundi Funds Emerging Markets Local Currency Bond***	Nouvel objectif : aucune référence à un indice Nouveaux actifs éligibles : un max. de 25 % dans des obligations avec warrants, 10 % dans des Cocos et 5 % dans des actions Nouvelles limites d'investissement : investit principalement dans des obligations libellées dans une devise locale de marchés émergents ou dans des obligations dont le risque de crédit est lié aux marchés émergents, et un max. de 20 % dans des instruments dérivés pour gagner de l'exposition à des prêts	Aucun risque géographique - Chine	De l'USD à l'EUR
Amundi Funds Equity Greater China	Amundi Funds China Equity***	Nouvel objectif : augmenter la valeur de votre investissement tout au long de la période de détention recommandée sans se référer à un indice Nouveaux actifs éligibles : un max. de 10 % dans des Actions A chinoises et des instruments dérivés, à des fins d'exposition Nouvelles limites d'investissement : principalement dans des actions cotées de Chine et de Hong Kong	Néant	De l'USD à l'EUR
Amundi Funds US Aggregate	Amundi Funds Pioneer US Bond***	Nouvel objectif : augmenter la valeur de votre investissement et fournir un revenu sans se référer à un indice Nouveaux actifs éligibles : jusqu'à 20 % dans des obligations de qualité spéculative et jusqu'à 10 % dans des actions Nouvelles limites d'investissement : investit principalement dans une large gamme d'obligations de bonne qualité libellées en dollars américains, essentiellement de moyenne et grande capitalisation, et jusqu'à 20 % dans des instruments dérivés pour gagner de l'exposition à des prêts	Pas de risque de marché émergent mais des risques liés aux obligations convertibles contingentes (« Cocos »)	De l'USD à l'EUR
Amundi Funds Equity Europe Concentrated	Amundi Funds Top European Players***	Nouvel objectif : augmenter la valeur de votre investissement sans se référer à un indice Nouveaux actifs éligibles : des instruments dérivés à des fins d'exposition Nouvelles limites d'investissement : principalement des moyennes et grandes capitalisations	Néant	Néant
Amundi Funds Equity Euro Concentrated	Amundi Funds Euroland Equity***	Nouvel objectif : augmenter la valeur de votre investissement sans se référer à un indice Nouveaux actifs éligibles : des instruments dérivés à des fins d'exposition	Néant	Néant
Amundi Funds Equity US Relative Value	Amundi Funds Pioneer US Equity Research Value***	Nouvel objectif : augmenter la valeur de votre investissement sans se référer à un indice Nouveaux actifs éligibles : des actions ciblées qui peuvent ne pas être cotées aux États-Unis ou dans un pays de l'OCDE, et des instruments dérivés à des fins d'exposition Nouvelles limites d'investissement : principalement dans des obligations « investment grade » libellées en dollars américains	Néant	De l'USD à l'EUR

(continue)

Compartiments absorbés	Compartiments cible	Modification des objectifs et de la politique d'investissement	Modification des principaux risques	Modification de la devise du Compartiment
Amundi Funds Equity Thailand	Amundi Funds Equity Asia Concentrated sera renommé « Amundi Funds Asia Equity Concentrated » à compter du 1er juin 2019	Nouvel objectif : surperformer l'indice MSCI AC Asia ex Japan Nouveaux actifs éligibles : un max. de 10 % de l'actif net dans des actions chinoises A et B Nouvelles limites d'investissement : 67 % de l'actif dans des actions et des instruments liés aux actions de sociétés ayant leur siège social, ou effectuant de nombreuses activités, en Asie (en excluant le Japon et en incluant la Chine)	Pas de risque lié au crédit et au taux d'intérêt mais Risque géographique - Chine	Néant
Amundi Funds Equity Global Concentrated	Amundi Funds Pioneer Global Equity*	Nouvel objectif : augmenter la valeur de votre investissement sans se référer à un indice Nouveaux actifs éligibles : instruments dérivés à des fins de gestion de portefeuille efficace et d'exposition Nouvelles limites d'investissement : principalement des actions de sociétés du monde entier	Risques liés aux marchés émergents	De l'USD à l'EUR
Amundi Funds Equity Europe Small Cap	Amundi Funds European Equity Small Cap***	Nouvel objectif : augmenter la valeur de votre investissement sans se référer à un indice Nouveaux actifs éligibles : instruments dérivés à des fins d'exposition Nouvelles limites d'investissement : pas de limite relative aux instruments de dette libellés en euros et aux dépôts multi-devises	Pas de risque lié à la concentration	Néant

Les Compartiments absorbés suivants adopteront les périodes de détention recommandées des Compartiments cibles :

Compartiment absorbé	Période de détention recommandée	Compartiment cible	Période de détention recommandée
Amundi Funds Bond Global Emerging Local Currency	3 ans	Amundi Funds – Emerging Markets Local Currency Bond***	4 ans

Les gestionnaires de placements ne seront remplacés que pour les fusions suivantes :

Compartiments absorbés	Gestionnaire de placements	Compartiments cibles	Gestionnaire de placements
Amundi Funds Equity Europe Concentrated	Amundi Asset Management	Amundi Funds Top European Players***	Amundi Ireland Limited
Amundi Funds Equity Euro Concentrated	Amundi Asset Management	Amundi Funds Euroland Equity***	Amundi Ireland Limited
Amundi Funds Equity US Relative Value	TCW Investment Management Company	Amundi Funds Pioneer US Equity Research Value***	Amundi Pioneer Asset Management, Inc.
Amundi Funds Equity Thailand	Amundi Hong Kong Ltd.	Amundi Funds - Asia Equity Concentrated	Amundi Asset Management
Amundi Funds Equity Global Concentrated	Amundi Asset Management	Amundi Funds Pioneer Global Equity***	Amundi Pioneer Asset Management, Inc.
Amundi Funds Equity Europe Small Cap	Amundi Asset Management	Amundi Funds European Equity Small Cap***	Amundi SGR S.p.A

À l'exception de celles présentées ci-dessus ou ci-dessous et en Annexes II et III, toutes les caractéristiques des Compartiments absorbés sont les mêmes que celles des Compartiments cibles, y compris concernant le gestionnaire de placements, la commission de performance, les profils d'investisseur et la politique de distribution.

CARACTÉRISTIQUES DES CLASSES D' ACTIONS DES COMPARTIMENTS ABSORBÉS ET CIBLES :**Frais :**

Les actionnaires de certaines Classes d'actions pourraient être impactés par une évolution des frais :

Les frais et, par conséquent, les frais courants maximaux estimés liés aux diverses Classes des Compartiments cibles seront égaux ou inférieurs à ceux des Compartiments absorbés, sauf pour les Classes listées ci-dessous. Dans ces cas, veuillez vous référer à l'Annexe III disponible sur www.amundi.lu/ pour des informations détaillées.

Compartiments cibles	Classes
Amundi Funds Asia Equity Concentrated	A2**, O**
Amundi Funds China Equity***	I2, O**
Amundi Funds Emerging Markets Local Currency Bond***	A**, A2**, I2, O**
Amundi Funds Euro Aggregate Bond	O**
Amundi Funds Euroland Equity***	A**, O**, OR**, Z**
Amundi Funds European Convertible Bond	A**, F2**, G**, I**, O**, OR**
Amundi Funds European Equity Small Cap***	O**, OR**, Z**
Amundi Funds Pioneer Global Equity***	A**, A2**, I2, O**, OR**, R2**, Z*
Amundi Funds Pioneer Us Bond***	A2**, O**
Amundi Funds SBI FM India Equity	O**
Amundi Funds Top European Players***	A**, A2**, O**, OR**, Z**

Synthetic Risk and Reward Indicator:

Le SRRI (« Synthetic Risk and Reward Indicator ») ne changera que pour le Compartiment absorbé Amundi Funds Convertible Conservative, passant de 3 à 4.

Profil d'investisseurs :

Aucun des changements prévus concernant les caractéristiques des Actions proposées n'aura d'effet sur l'éligibilité des investisseurs existants quant à l'investissement dans ces Classes d'actions

COMMISSION DE PERFORMANCE DES COMPARTIMENTS ABSORBÉS ET CIBLES :

Toutes les commissions de performance accumulées des Compartiments absorbés seront cristallisées à la Date de fusion et transférées vers les Compartiments cibles comme passif à régler à la Société de gestion (Amundi Luxembourg S.A.). Après la Date de fusion, les commissions de performance des Classes d'actions pertinentes des Compartiments cibles continueront à être calculées de la manière habituelle, conformément au prospectus d'Amundi Funds, sans augmentation. Cependant, toutes les Classes d'actions des Compartiments suivants auront de nouveaux taux de rendement ou indices de référence :

Compartiments absorbés	Taux de rendement ou indice de référence absorbés	Compartiments cibles	Taux de rendement ou indice de référence cibles
Amundi Funds Bond Europe	Citigroup European WGBI (Euro)	Amundi Funds Euro Aggregate Bond	Bloomberg Barclays Euro Aggregate (E) Index
Amundi Funds Convertible Conservative	70 % Exane ECI - Euro Convertible TR Close + 30 % Merrill Lynch EMU Corporates 3-5 years RI Close	Amundi Funds European Convertible Bond	Thomson Reuters Convertible Index-Europe Focus Hedged (EUR) Index
Amundi Funds Equity Euro Concentrated	MSCI Euro dividendes réinvestis	Amundi Funds Euroland Equity***	MSCI EMU Index
Amundi Funds Equity Greater China	MSCI AC Golden Dragon (EUR)	Amundi Funds China Equity*	MSCI China 10/40 Index
Amundi Funds Equity Thailand	Bangkok Set (TRI)	Amundi Funds Asia Equity Concentrated	MSCI AC Asia ex Japan
Amundi Funds Equity US Relative Value	S&P 500 (Indice Total Return)	Amundi Funds Pioneer US Equity Research Value***	Russell 1000 Value Index
Amundi Funds SBI FM Equity India Select	BSE 100 + 200 points de base	Amundi Funds SBI FM India Equity	10/40 MSCI India Index

FISCALITÉ :

Il est conseillé de tenir compte du fait que la fusion pourrait avoir des conséquences sur votre situation fiscale personnelle. Veuillez contacter votre conseiller fiscal personnel pour évaluer l'impact fiscal de la fusion.

CALENDRIER DE NÉGOCIATION**RACHAT ET CONVERSION SORTANTE :**

Vous pouvez procéder au rachat ou à la conversion sortante de vos actions à la valeur liquidative applicable par action, sans frais de rachat (hors taxes éventuelles) ou de conversion (le cas échéant), depuis la date de cette notification jusqu'à l'heure de clôture applicable incluse (l'« Heure de clôture »), comme présenté en Annexe III pour chaque Compartiment absorbé. Les Actionnaires de Compartiments absorbés qui n'ont pas fait de demande de rachat ou de conversion avant l'Heure de clôture verront leurs Actions fusionner vers des Actions des Compartiments cibles.

SOUSCRIPTION ET CONVERSION ENTRANTES :

Vous pouvez procéder à la souscription ou à la conversion d'actions d'un Compartiment absorbé jusqu'à l'Heure de clôture applicable incluse, comme présenté en Annexe III pour chaque Compartiment absorbé.

CESSIONS :

Les transferts d'actions d'un Compartiment absorbé ne seront plus acceptés à partir de l'Heure de clôture applicable, comme présenté en Annexe III pour chaque Compartiment absorbé.

SOUSCRIPTION, RACHAT ET CONVERSION POSTÉRIEURS À LA FUSION

Les investisseurs sont invités à se référer au prospectus d'Amundi Funds pour des informations détaillées sur les exigences de souscription, de rachat ou de conversion relatives aux Compartiments cibles après la Fusion. Les conversions des classes d'Actions E**, F et G** des Compartiments cibles ne sont possibles que vers les mêmes classes d'Actions.

SYNTHÈSE CALENDRAIRE

Veillez consulter l'Annexe III pour le calendrier applicable à votre Compartiment.

Heure de clôture d'acceptation des ordres*	Date de fusion	Le premier jour ouvrable suivant la Date de fusion
Votre Compartiment absorbé n'accepte plus d'ordres de rachat, de souscription, de transfert ou de conversion sortante/entrante d'Actions.	Réalisation de la fusion.	Vous pouvez procéder à la souscription, au rachat, au transfert et à la conversion sortante/entrante d'Actions du Compartiment cible.

*Toute demande de souscription, de conversion, de transfert ou de rachat reçue par le Compartiment absorbé après l'Heure de clôture applicable présentée en Annexe III sera rejetée.

À la Date de fusion, dès la fermeture, toutes les créances et les dettes seront considérées comme des créances et des dettes des Compartiments cibles.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS DE FUSION ?

1. Si vous êtes en accord avec la fusion, vous n'avez aucune action à entreprendre.
2. Si vous procédez au rachat ou à la conversion de votre investissement avant l'Heure de clôture de fusion applicable, aucune commission de conversion ou de rachat (le cas échéant) ne sera appliquée (hors taxes éventuelles). Veuillez placer vos instructions de négociation de la façon habituelle. Cependant, en cas de conversion d'actions vers un autre compartiment facturant des frais de vente plus élevés, une commission de conversion correspondant à la différence entre les frais de vente sera appliquée.

06 Confidentialité des informations personnelle

Le Fonds s'engage pleinement dans la protection de vos données personnelles et prend donc toutes les mesures nécessaires pour se conformer au nouveau Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques concernant le traitement des données personnelles (la « Législation sur la protection des données »). La Législation sur la protection des données a pour buts principaux de permettre aux individus de contrôler leurs données personnelles et de simplifier l'environnement réglementaire en unifiant les réglementations au sein de l'UE.

Le Fonds vous invite par la présente à lire attentivement le Prospectus du Fonds qui décrit à quelles fins les divers types de données personnelles que vous fournissez au Fonds ou à ses représentants autorisés (les « Données personnelles ») peuvent être collectées, enregistrées, stockées, adaptées, transférées ou traitées de toute autre façon, et de quelle manière vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement et de portabilité de vos Données personnelles.

AUTRES INFORMATIONS

SOCIÉTÉ DE GESTION D'AMUNDI FUNDS :

Amundi Luxembourg S.A.

SIÈGE SOCIAL D'AMUNDI FUNDS :

5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

DOCUMENTATION :

Le Prospectus, les Documents d'informations clés pour l'investisseur et les rapports financiers les plus récents d'Amundi Funds sont accessibles sur : www.amundi.lu

Vous pouvez consulter ou obtenir des copies des documents suivants au siège social : les modalités communes de la fusion, le rapport de fusion émis par le Commissaire aux comptes d'Amundi Funds et le certificat relatif à la fusion émis par le dépositaire d'Amundi Funds, comme l'exige l'Article 70 de la Loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif.

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais ; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique :

CACEIS BELGIUM S.A.

Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site <http://www.beama.be> et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 30%.

07 Annexe I

Vous trouverez ci-dessous une liste complète des modifications apportées aux noms des Compartiments à compter du 1^{er} juin 2019.

Dénomination actuelle du Compartiment	Nouvelle dénomination du Compartiment
Amundi Funds Credit Unconstrained	Amundi Funds Absolute Return Credit
Amundi Funds Equity Asia Concentrated	Amundi Funds Asia Equity Concentrated
Amundi Funds Equity ASEAN	Amundi Funds Asia Equity Conservative
Amundi Funds Bond Total Hybrid	Amundi Funds Total Hybrid Bond
Amundi Funds Bond Global Emerging Corporate	Amundi Funds Emerging Markets Corporate Bond
Amundi Funds Equity Emerging Focus	Amundi Funds Emerging Markets Equity Focus
Amundi Funds Bond Global Emerging Hard Currency	Amundi Funds Emerging Markets Hard Currency Bond
Amundi Funds Bond Global Emerging Blended	Amundi Funds Emerging Markets Blended Bond
Amundi Funds Equity Emerging World	Amundi Funds Emerging World Equity
Amundi Funds Bond Euro Aggregate	Amundi Funds Euro Aggregate Bond
Amundi Funds Bond Euro Corporate	Amundi Funds Euro Corporate Bond
Amundi Funds Bond Euro Corporate Short Term	Amundi Funds Euro Corporate Short Term Bond
Amundi Funds Bond Euro Government	Amundi Funds Euro Government Bond
Amundi Funds Bond Euro High Yield	Amundi Funds Euro High Yield Bond
Amundi Funds Bond Euro High Yield Short Term	Amundi Funds Euro High Yield Short Term Bond
Amundi Funds Bond Euro Inflation	Amundi Funds Euro Inflation Bond
Amundi Funds Dynamic Multi Factors Euro Equity*	Amundi Funds Euroland Equity Dynamic Multi Factors*
Amundi Funds Equity Euro Risk Parity*	Amundi Funds Euroland Equity Risk Parity*
Amundi Funds Equity Euroland Small Cap	Amundi Funds Euroland Equity Small Cap
Amundi Funds Absolute Volatility Euro Equities	Amundi Funds Volatility Euro
Amundi Funds Convertible Europe	Amundi Funds European Convertible Bond
Amundi Funds Equity Europe Conservative	Amundi Funds European Equity Conservative
Amundi Funds Dynamic Multi Factors Europe Equity*	Amundi Funds European Equity Dynamic Multi Factors*
Amundi Funds Equity Green Impact	Amundi Funds European Equity Green Impact
Amundi Funds Equity Europe Risk Parity*	Amundi Funds European Equity Risk Parity*
Amundi Funds Bond Global Aggregate	Amundi Funds Global Aggregate Bond
Amundi Funds Bond Global	Amundi Funds Global Bond
Amundi Funds Convertible Global	Amundi Funds Global Convertible Bond
Amundi Funds Bond Global Corporate	Amundi Funds Global Corporate Bond
Amundi Funds Equity Global Conservative	Amundi Funds Global Equity Conservative
Amundi Funds Dynamic Multi Factors Global Equity*	Amundi Funds Global Equity Dynamic Multi Factors*
Amundi Funds Absolute Volatility World Equities	Amundi Funds Volatility World
Amundi Funds Bond Global High Yield	Amundi Funds Global High Yield Bond
Amundi Funds Bond Global Inflation	Amundi Funds Global Inflation Bond
Amundi Funds Bond Global Total Return	Amundi Funds Global Total Return Bond
Amundi Funds Equity Japan Value	Amundi Funds Japan Equity Value
Amundi Funds Equity Latin America	Amundi Funds Latin America Equity
Amundi Funds Bond US Corporate	Amundi Funds Pioneer US Corporate Bond
Amundi Funds SBI FM Equity India	Amundi Funds SBI FM India Equity
Amundi Funds Wells Fargo US Mid Cap	Amundi Funds Wells Fargo US Equity Mid Cap

08 Annexe II

Vous trouverez ci-dessous une liste des modifications apportées aux noms des Classes d'actions à compter du 1^{er} juin 2019.

Dénomination actuelle de la Classe d'actions	Nouvelle dénomination de la Classe d'actions
A3	Q-A3
A4**	Q-A4
A5**	Q-A5
A6**	Q-A6
H**	Q-H
I0**	Q- I0
I4**	Q-I4
I6**	Q- I6
I8**	Q- I8
I9**	Q- I9
I10**	Q- I10
I11**	Q- I11
I12**	Q- I12
I13**	Q- I13
I14**	Q-I14
I15**	Q- I15
I16**	Q- I16
I17**	Q- I17
I18**	Q-I18
I19**	Q-I19
I20	Q-I20
F2**	Q-F2
P**	Q-P
S2**	Q-S2
R2**	Q-R2
R3	Q-R3
O1	Q-O1
OF**	Q-OF
X**	Q-X
X2**	Q-X2

09 Annexe III

Calendrier de chaque Fusion de Compartiment				
Compartiments absorbés	Compartiments cibles	Dates de fusion	Dates de la Valeur liquidative utilisée dans le calcul de la parité d'échange	Heure de clôture (heure de Luxembourg)
Amundi Funds Convertible Conservative	Amundi Funds Convertible Europe sera renommé « Amundi Funds European Convertible Bond » à compter du 1er juin 2019	31 mai 2019	31 mai 2019	27 mai 2019 à 14 h 00
Amundi Funds Equity India Infrastructure	Amundi Funds SBI FM Equity India sera renommé « Amundi Funds SBI FM India Equity » à compter du 1er juin 2019	31 mai 2019	31 mai 2019	27 mai 2019 à 14 h 00
Amundi Funds SBI FM Equity India Select	Amundi Funds SBI FM Equity India sera renommé « Amundi Funds SBI FM India Equity » à compter du 1er juin 2019	31 mai 2019	31 mai 2019	27 mai 2019 à 14 h 00
Amundi Funds Bond Europe	Amundi Funds Bond Euro Aggregate sera renommé « Amundi Funds Euro Aggregate Bond » à compter du 1er juin 2019	31 mai 2019	31 mai 2019	27 mai 2019 à 14 h 00
Amundi Funds Bond Global Emerging Local Currency	Amundi Funds Emerging Markets Local Currency Bond*	21 juin 2019	21 juin 2019	18 juin 2019 à 14 h 00
Amundi Funds Equity Greater China	Amundi Funds China Equity***	21 juin 2019	21 juin 2019	18 juin 2019 à 14 h 00
Amundi Funds US Aggregate	Amundi Funds Pioneer US Bond***	21 juin 2019	21 juin 2019	18 juin 2019 à 14 h 00
Amundi Funds Equity Europe Concentrated	Amundi Funds Top European Players***	21 juin 2019	21 juin 2019	18 juin 2019 à 14 h 00
Amundi Funds Equity Euro Concentrated	Amundi Funds Euroland Equity***	21 juin 2019	21 juin 2019	18 juin 2019 à 14 h 00
Amundi Funds Equity US Relative Value	Amundi Funds Pioneer US Equity Research Value***	21 juin 2019	21 juin 2019	18 juin 2019 à 14 h 00
Amundi Funds Equity Thailand	Amundi Funds Equity Asia Concentrated sera renommé « Amundi Funds Asia Equity Concentrated » à compter du 1er juin 2019	31 mai 2019	31 mai 2019	27 mai 2019 à 14 h 00
Amundi Funds Equity Global Concentrated	Amundi Funds Pioneer Global Equity***	21 juin 2019	21 juin 2019	18 juin 2019 à 14 h 00
Amundi Funds Equity Europe Small Cap	Amundi Funds European Equity Small Cap***	21 juin 2019	21 juin 2019	18 juin 2019 à 14 h 00

*Ces compartiments ne font pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

**Ces classes de parts ne font pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

*** Ces compartiments ne font pas l'objet d'une offre publique en Belgique, mais le seront au moment de la fusion.

****Ces compartiments font l'objet d'une offre publique en Belgique et changerons de noms en date effective 1er Juin 2019 (C.F : Annexe 1)

INFORMATIONS DE CONTACT

Amundi Funds
5, Allée Scheffer,
L - 2520 Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg